

LIBERTE D'ALLER ET VENIR: BALANCE ENTRE PROTECTION ET SECURITE

VIGNETTE CLINIQUE DE M.X

Préambule:

- La liberté d'aller et venir est un droit inaliénable.
- Tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'exercice de ce droit.
- La notion de liberté d'aller et venir pour une personne soignée ou accueillie ne doit pas être entendue seulement comme la liberté de se déplacer, mais aussi comme le droit de prendre des décisions elle-même et la possibilité de mener une vie ordinaire au sein de l'établissement.

- L'exercice de cette liberté repose sur le recueil de l'approbation consciente de la personne, recherchée par tout moyen en cas de troubles du discernement.
- La restriction de la liberté d'aller et venir est rarement la conséquence de l'indifférence ou du manque d'humanité des professionnels.
- En pratique , la problématique est de réussir à concilier pour chaque personne deux principes opposés: respecter la liberté et assurer la sécurité.

- L'objectif n'est pas celui de la restriction des libertés des personnes soignées ou accueillies mais celui de la préservation et de la facilitation de l'exercice de leur liberté d'aller et venir dans le cadre des nouvelles contraintes induites par l'accroissement de la vie humaine et l'accroissement de la vulnérabilité.
- Maintenant, nous allons évoquer M.X:

PRÉSENTATION DE M.X:

Admission en 2005 suite à une perte d'autonomie induite par:

- Arrêt cardiaque sur une pancréatite aigue avec une encéphalopathie anoxique
 - Ethylisme sevré
- Insuffisance respiratoire chronique



Profil patient:

- Patient jeune: 63 ans
- Risque de fugue et de chute ++++: déambule jusqu'à épuisement
 - Agressivité envers les professionnels et les patients
- Mise en place d':
 - Une contention au fauteuil: tablette
 - Une contention en chambre: fermeture de la porte

- Maintenant, nous allons vous raconter la suite de la prise en charge de M.X...

Chronologie ?

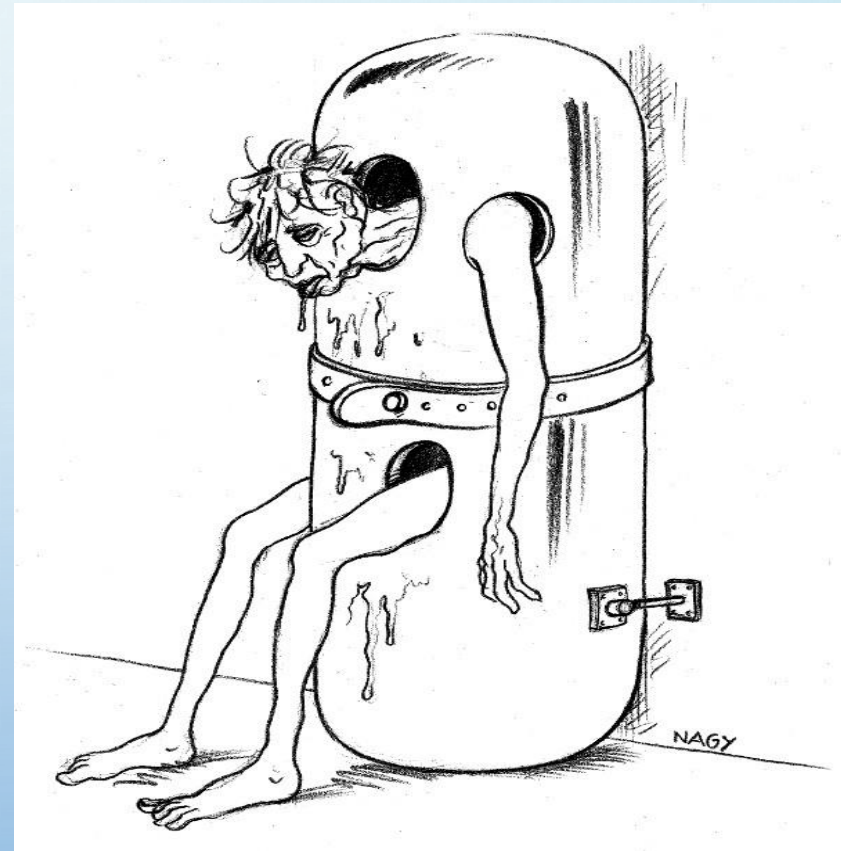


- A ce jour...

- Plusieurs questions émergent:



- Qu'est-ce que la contention ?



- Quelles sont les conséquences de la contention ?



- Quelles sont les raisons justifiant des restrictions au principe fondamental d'aller et venir ?
 - Raisons architecturales
 - Raisons organisationnelles
 - Raisons sécuritaires
 - Raisons médicales
 - Raisons financières

- Retour sur la vignette clinique de M.X

- Comment sont appréciées les raisons justifiant les restrictions à la liberté d'aller et venir?

- Conditions de préservation de la liberté d'aller et venir

❖ La contention: est une atteinte à la liberté d'aller et venir

Mais...

Des solutions alternatives peuvent être utilisées:

- Modification matériel: environnement, mise à disposition d'aide à la marche, personnalisation de la chambre
- Approche occupationnelle: activités, promenades accompagnées
- Approche médicale et paramédicale: soulagement de la douleur, surveillance du sommeil etc.
- Approche socio-psychologique: écoute active de la personne

- Retour sur la vignette clinique de M.X

PERSPECTIVES:

Il est nécessaire de développer pour les équipes et pour chaque professionnel, en formation initiale et continue, les compétences nécessaires:

- A évaluer les risques à prévenir

- Pour acquérir la capacité à faire face aux situations qui concernent la préservation de la liberté d'aller et venir: prise de décision collégiale, émergence du consentement, négociation avec le patient ou l'entourage
- A maintenir un contact à tout prix avec la personne, accompagner ses déplacements, trouver un sens à son déplacement

- Nécessité de traçabilité
- Nécessité de réflexion pluridisciplinaire
- Laisser la parole aux professionnels : « le droit à la parole » il n' a pas « d'interrogation « bête » »

- Ainsi qu'elle que soit la nature de la pratique, que celle-ci soit technique ou pas, chercher à ne pas banaliser l'Humain en vue de le bien traiter requiert de ne pas négliger son humanité, d'avoir de l'estime pour la personne qu'il est et de lui porter avec bienveillance de l'intérêt.

En vous remerciant

